



GERER LA PRESSE ET LES MEDIAS SOCIAUX GUIDE DESTINE AUX FAMILLES

GUIDE DESTINE AUX FAMILLES

L'enlèvement d'un membre de la famille peut être une expérience effrayante. De nombreuses familles trouvent que l'attention des médias est difficile et stressante. Hostage International a créé cette brochure pour fournir des avis et des conseils pratiques sur la façon de gérer la presse.

Cette brochure est fournie à titre d'informations uniquement et a pour but d'aider les familles des personnes retenues en otage. Chaque situation est unique, et il n'existe donc aucune approche standard.

DOIT-ON COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE ?

Il est important de se rappeler qu'une fois que vous aurez médiatisé la situation, vous ne pourrez pas faire marche arrière et les journalistes seront encouragés à continuer de vous contacter pour obtenir des commentaires de votre part, et ce même après la libération de la personne enlevée. Avec Internet et la presse mondiale, il faut toujours supposer que tout ce que vous dites dans les médias peut être vu par les ravisseurs.

Les familles doivent toujours prendre le temps de réfléchir avant de communiquer avec la presse.

Dans tous les cas, il est conseillé de prendre des décisions concernant la presse en consultation avec les personnes chargées de gérer les négociations et ayant connaissance de toutes les communications émises et informations contextuelles.

Dans la plupart des cas, il est déconseillé de communiquer avec la presse en raison de l'impact potentiellement négatif que la couverture médiatique peut avoir sur la personne enlevée, notamment parce que cela pourrait :

- Augmenter les attentes financières du ravisseur, en lui faisant de la publicité et en augmentant les risques pour la personne enlevée ;
- Entraîner un transfert de la personne enlevée, lorsqu'un groupe de ravisseurs transfère ou vend la personne retenue en otage, un enlèvement criminel devenant alors un enlèvement politique ;

- Encourager les charlatans à prétendre qu'ils détiennent la personne enlevée, détournant ainsi l'attention et les ressources de la situation réelle ;
- Attirer l'attention de personnes peu scrupuleuses qui pourraient s'emparer de la situation pour leurs propres gains personnels ; et
- Avoir un impact négatif sur la famille de la personne retenue en otage lorsque des 'trolls' médiatiques envoient des messages ciblés, injustifiés, cruels et abusifs via les réseaux sociaux.

Dans certains cas, la presse peut jouer un rôle utile. Il est possible que vous souhaitiez faire une déclaration si l'incident a déjà été rendu public ou si les personnes chargées des négociations vous encouragent à intervenir publiquement.

Si vous envisagez de contacter la presse à propos de l'enlèvement, définissez vos objectifs et réfléchissez sur la manière dont vous allez gérer les réactions et les demandes médiatiques sur le long terme.

Si vous décidez de contacter la presse, faites attention au langage que vous utilisez. Évitez d'employer des termes comme 'otage', 'délai' et 'terroristes'. En outre, condamner publiquement les demandes des ravisseurs peut s'avérer inutile.

Il est toujours recommandé d'obtenir des conseils d'experts médiatiques et Hostage International peut vous aider à ce sujet.

QUELLE AMPLEUR L'ATTENTION MEDIATIQUE EST-ELLE SUSCEPTIBLE DE PRENDRE ?

Chaque cas est unique.

L'attention médiatique que vous obtiendrez dépendra de la nature de l'enlèvement, de la personne qui est retenue en otage et du niveau de publicité recherché par les ravisseurs. Certains cas ne sont pas du tout couverts par la presse alors que d'autres suscitent une attention considérable.

Vous pouvez également susciter beaucoup d'intérêt auprès des médias lorsque des incidents connexes sont signalés, par exemple lorsque d'autres enlèvements ou événements se déroulent dans le pays où l'enlèvement vous concernant a eu lieu.

QUELLES INFORMATIONS LA PRESSE SOUHAITERA-T-ELLE OBTENIR DE MA PART OU AURAI-JE BESOIN DE LUI FOURNIR ?

Les journalistes travaillant sur l'enlèvement souhaiteront obtenir un maximum d'informations. Vous n'êtes pas obligé(e) de leur dire quoi que ce soit mais il est utile de savoir à quoi vous pouvez vous attendre.

Il est possible que vous soyez contacté(e) par des journalistes. Les journalistes et experts médiatiques réputés vous expliqueront ce qu'ils recherchent, vous autoriseront à poser des questions et vous laisseront le temps de revenir vers eux lorsque vous serez prêt(e).

Ils souhaiteront savoir ce qui est arrivé : qui a été enlevé, où la personne a-t-elle été emmenée et pourquoi a-t-elle été enlevée ? Ils voudront également savoir quel groupe l'a enlevée, et pourquoi. Ils vont certainement vous demander si une rançon a été mentionnée. Ils sont susceptibles de demander des renseignements personnels sur la personne enlevée, notamment son métier, le nom de son employeur, son statut marital, si elle a des enfants, des problèmes médicaux, ou si certains aspects de son expérience personnelle vont pouvoir l'aider à faire face à la situation.

Les journalistes souhaiteront savoir ce que la famille ressent, ce dont elle est au courant, et avec qui elle communique. Ils pourront vous demander votre avis sur les mesures prises par l'employeur de la personne enlevée, ou demander si la personne a été enlevée alors qu'elle travaillait à l'étranger, si vous êtes satisfait(e) des mesures d'intervention mises en œuvre par le gouvernement ou les forces de l'ordre de votre pays, ou par le gouvernement du pays où l'enlèvement a eu lieu.

Étant donné la portée mondiale d'Internet et de la presse, vous devez supposer que tout ce que vous direz à la presse pourra être vu par les ravisseurs.

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA PART DES MEDIAS?

Dans les affaires retenant toute l'attention du public, les journalistes sont forcés d'obtenir le maximum d'informations. Vous n'êtes pas obligé(e) de parler avec qui que ce soit si vous n'en avez pas envie.

Certains journalistes peuvent exercer une pression sur vous ou essayer de vous convaincre de partager votre histoire avec eux en échange d'informations exclusives. Ils peuvent être très persuasifs et peuvent insinuer que si vous confirmez certains détails, ils seront en mesure de vérifier pour vous ces renseignements grâce à leurs contacts sur place. Ceci est rarement vrai et vous devez toujours vous méfier de ce genre d'approche. Votre contact au sein du gouvernement, les employeurs de la personne enlevée (s'ils participent à l'intervention) ou Hostage International pourront vous aider à évaluer la crédibilité de ces informations.

Les journalistes peuvent tenter par différents moyens de vous faire parler. Il est possible qu'ils vous rendent visite chez vous, qu'ils vous appellent au téléphone (sur un numéro fixe ou de portable) ou qu'ils essaient de parler avec vos voisins, vos amis, des membres de votre famille élargie ou vos collègues.

Ne vous sentez pas forcé(e) de raconter votre histoire aux journalistes et évaluez la crédibilité de toutes les personnes qui vous approchent. En cas de doute sur le fait de partager ou non votre récit, conservez les coordonnées du journaliste afin de pouvoir le recontacter plus tard lorsque vous aurez pris votre décision finale.

Photographies

Les journalistes demanderont une photo récente de la personne enlevée et/ou de sa famille. Il est déconseillé de leur en fournir une à moins d'avoir demandé conseil au

préalable. Mais il peut être utile d'en avoir une à portée de main en cas de besoin. Essayez de trouver une photo de famille personnelle plutôt qu'une photo officielle comme celles qui figurent sur les passeports.

Choisissez avec soin une photo adaptée afin de vous assurer qu'elle ne soit pas 'inutile'.

Évitez les photos :

- Donnant l'impression que la personne retenue en otage est aisée ;
- Pouvant être perçues comme offensives par les ravisseurs, par exemple celles montrant la personne retenue en otage en train de boire de l'alcool, vêtue d'une tenue indécente, ou encore en train de manifester une quelconque allégeance à une religion ou à une cause politique spécifique ;
- Suggérant des liens militaires.

QU'EN EST-IL DES MEDIAS SOCIAUX ?

Les comptes de médias sociaux peuvent être consultés par un très grand nombre de personnes et il est donc important de réfléchir soigneusement sur ce que vous publiez sur votre profil, sur celui de la personne enlevée et sur ceux de sa famille.

La plupart des gens possèdent des comptes de médias sociaux sur différentes plateformes, notamment Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn. Nos comptes de médias sociaux contiennent des informations personnelles sur nous-mêmes et nos proches, sur l'endroit où nous vivons, sur la façon dont nous dépensons notre argent, sur ce que nous faisons pendant notre temps libre, sur notre métier et sur nos centres d'intérêts. Ils permettent également d'établir une connexion avec la famille, les amis, les collègues, les personnes avec qui nous sommes allés à l'école ou à l'université, ainsi qu'avec certaines connaissances. Il peut être très inutile et potentiellement dangereux que des informations personnelles comme celles-ci soient utilisées par les médias.

Éléments à prendre en considération concernant les médias sociaux:

Communiquez avec les personnes chargées de gérer les plans d'intervention pour connaître les mesures à prendre concernant vos comptes de médias sociaux. Les éléments à prendre en considération incluent la fermeture de vos comptes de médias sociaux, la suppression de certaines informations ou la modification de vos paramètres de confidentialité de manière à limiter le nombre de personnes ayant accès à vos renseignements personnels, vos photos et les commentaires inclus sur votre profil.

Les plateformes des médias sociaux tels que Facebook offrent la possibilité de limiter les groupes de personnes pouvant consulter votre profil, voir vos photos et accéder aux informations qui vous concernent. Chaque plateforme fournit des instructions sur la manière de procéder aux modifications des paramètres de confidentialité.

N'oubliez pas les profils LinkedIn, qui peuvent contenir des informations éventuellement néfastes pour la personne retenue en otage, par exemple des liens militaires, des

affiliations à certaines organisations ou d'autres renseignements qui pourraient insinuer que vous-même ou la personne enlevée êtes aisés ou influents.

Cyber-intimidation

Certaines familles ont fait l'objet d'une cyber-intimidation dans les médias sociaux. Les tyrans peuvent être des personnes que vous connaissez ou des inconnus, y compris des 'trolls' qui recherchent activement des personnes vulnérables afin de les harceler en ligne. La cyber-intimidation est un problème auquel il est difficile de faire face et qui doit être signalé aux forces de l'ordre.

Utiliser les réseaux sociaux pour surveiller l'évolution de la situation

Vous pourrez vouloir surveiller les médias sociaux et Internet pour obtenir des nouvelles de la personne enlevée, des informations sur le groupe qui la retient en otage ou le pays dans lequel elle a été enlevée. Ceci est compréhensible. Néanmoins, au vu de la quantité d'informations disponibles, vous pourrez vous sentir submergé(e). Il est préférable, chaque jour, de régulièrement vous déconnecter d'Internet et des réseaux sociaux, et d'éviter de les consulter avant de vous coucher le soir de façon à pouvoir bien vous reposer.

Examinez minutieusement les sources d'informations en vue d'identifier les fausses informations et les rumeurs.

Étant donné la vitesse à laquelle les informations se diffusent sur les réseaux sociaux, il est possible que vous preniez connaissance de nouveaux éléments sur l'enlèvement via ce canal d'informations plutôt que par le biais du gouvernement ou de l'employeur de la personne retenue en otage.

Enfants, jeunes adultes et médias sociaux

Les enfants et les jeunes adultes ont grandi en utilisant les médias sociaux et les utilisent souvent pour communiquer avec leurs amis. Il peut par conséquent être difficile de leur demander de fermer entièrement leurs comptes.

Il peut être utile de leur expliquer pourquoi il est important qu'ils modifient leurs paramètres de confidentialité pour protéger leur vie privée et qu'ils réfléchissent sérieusement à ce qu'ils publient. Vous devez les dissuader de publier des informations concernant l'enlèvement sur leurs comptes de réseaux sociaux et les aider à comprendre pourquoi cela pourrait être dangereux pour la personne enlevée ou encore perturbant pour eux-mêmes si ces informations venaient à être utilisées dans les articles ou les rapports médiatiques.

Que faire si des images ou des vidéos de la personne enlevée apparaissent sur les réseaux sociaux?

Dans certains cas, des images ou des vidéos de votre proche peuvent apparaître en ligne ou dans les médias sociaux.

Signalez-les aussitôt aux autorités. Vérifiez dans quelle mesure les enfants et les jeunes adultes ont accès aux médias sociaux et assurez-vous qu'ils soient bien soutenus s'ils ont aperçu des vidéos perturbantes à propos de l'enlèvement. Bien qu'il soit impossible pour vous de contrôler leur accès aux médias sociaux, essayez de vous assurer qu'ils ne se repassent pas ces vidéos en permanence.

Il est parfois possible de faire supprimer des vidéos si celles-ci enfreignent les modalités de service des entreprises responsables du réseau social ou du moteur de recherches concerné. Dans d'autres cas, cela sera impossible, ce qui pourra être très perturbant pour vous. Vous pouvez soumettre une plainte directement aux sociétés impliquées et leur demander de prendre des mesures pour que les images ou les vidéos soient supprimées.

QUE PUIS-JE FAIRE SI LES JOURNALISTES SE COMPORTENT DE MANIÈRE INAPPROPRIÉE ?

En général, les journalistes sont raisonnables mais ils doivent tout de même faire leur travail et seront donc forcés d'obtenir des informations.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) du comportement d'un journaliste, vous pouvez lui dire que vous allez le signaler à son employeur. S'il n'améliore pas son comportement, signalez-le au rédacteur en chef ou au service des plaintes de l'organe de presse pour lequel il travaille.

Vous pouvez également le signaler à l'autorité de réglementation médiatique de votre pays (les coordonnées pour certains pays sont incluses à la fin de cette brochure) ou aux forces de l'ordre s'il s'introduit dans votre propriété ou vous harcèle.

Si vous ne souhaitez pas être confronté(e) à une situation conflictuelle, vous pouvez demander à votre contact au sein du gouvernement d'intervenir en votre nom. La plupart des gouvernements possèdent leur propre responsable des médias, qui peut vous aider ou bien contacter Hostage International, qui sera en mesure d'offrir son assistance.

Vous pouvez filtrer vos appels téléphoniques et créer un numéro de téléphone dédié à la famille, au service de police, au gouvernement ou à l'employeur de la personne enlevée, de façon à ce que ces derniers puissent vous contacter. Il est également conseillé d'enregistrer vos conversations avec les journalistes pour avoir une preuve de leur mauvaise conduite. Ceci les encouragera peut-être aussi à agir de manière appropriée en permanence.

COMMENT POUVONS-NOUS GERER LA PRESSE D'UNE MANIERE QUI MINIMISE LA DETRESSE RESSENTIE PAR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ?

N'oubliez pas que c'est à vous de décider si vous souhaitez communiquer avec la presse. Prenez votre temps et ne vous sentez pas obligé(e) de dire quoi que ce soit, sauf si vous vous sentez prêt(e).

Les idées suivantes peuvent vous aider à atténuer le stress que vous et votre famille pouvez ressentir :

- Écrivez ce que vous souhaitez dire avant de parler à un journaliste. Respectez ce que vous avez écrit et ne donnez aucune information supplémentaire. Les journalistes essaieront toujours de vous faire parler davantage et miseront sur la technique du silence pour essayer de vous faire combler les blancs. Soyez ferme mais restez poli(e). Vous pourriez également leur demander de vous envoyer les questions par email pour que vous puissiez y répondre par email à l'aide de citations adressées aux journalistes, plutôt que de les rencontrer en personne ou au téléphone.
- Lorsque vous vous entretenez avec un journaliste, prenez note de son nom, du nom de sa société et de ses coordonnées.
- Envisagez de filtrer vos appels téléphoniques ou de créer un numéro de téléphone dédié aux appels importants.
- Envisagez de désigner une personne chargée d'agir comme point de contact pour la presse. Elle pourra établir les liens avec les journalistes, surveiller ce qui a été dit, empêcher les journalistes de créer des conflits au sein de la famille, et s'assurer que la famille émet des communications cohérentes.
- Il est possible que vous vous sentiez plus à l'aise avec un seul journaliste en particulier. Faites confiance à votre instinct.
- Si vous avez besoin de communiquer avec les médias, vous pourriez faire une seule interview qui sera partagée dans tous les journaux et sur toutes les chaînes télévisées, plutôt que faire une interview pour chaque chaîne. Cela s'appelle un 'pooled clip' (une interview groupée) et il est possible que vos contacts au sein du gouvernement puissent vous aider à organiser cela.
- Vous pourriez également envisager de lire une déclaration préparée plutôt que répondre à des questions.
- Vous pourrez trouver utile de tenir un journal dans lequel vous sauvegarderez toutes les informations. Il s'agirait d'un journal secret qui vous aiderait à garder un esprit clair lorsque vous parlerez avec les journalistes.

QUE FAIRE S'IL Y A DES ELEMENTS QUE NOUS NE SOUHAITONS PAS QUE LA PRESSE MENTIONNE ?

S'il y a un élément que vous ne souhaitez pas qu'un journaliste mentionne, ne lui parlez pas de cet élément.

Il est important de comprendre que tout ce que vous dites officiellement à un journaliste peut être utilisé. Ces informations seront présentées d'une manière qui ne donnera pas l'impression qu'elles viennent de vous.

Si vous souhaitez fournir à un journaliste certains renseignements à titre d'information uniquement, vous devez lui indiquer clairement que ces renseignements 'ne doivent pas être publiés ou diffusés' et vérifier qu'il a bien compris votre demande.

Les journalistes subissent toujours une pression les forçant à obtenir le plus d'informations possible et vous devrez donc être clair et ferme avec eux lorsque vous leur indiquerez le but de votre conversation.

Les journalistes ne vous laissent généralement pas vérifier les citations avant de les utiliser, mais il est utile de leur demander s'ils sont prêts à vous laisser les vérifier étant donné le caractère délicat de la situation. Vous pouvez vous attendre à ce qu'ils utilisent les citations sans les modifier, mais il existe toujours le risque qu'ils les utilisent hors de leur contexte. En cas de doute, demandez au journaliste de quelle manière il utiliserait les informations que vous lui fournissez.

QUI D'AUTRE POURRAIT COMMUNIQUER AVEC LES MEDIAS ?

Beaucoup d'autres personnes et entreprises pourraient apporter des commentaires dans les médias.

Le Ministère des Affaires étrangères de votre pays va probablement effectuer une déclaration factuelle si la presse le pousse à commenter sur la situation, mais il doit vous contacter avant de s'exprimer publiquement.

Les gouvernements des autres pays peuvent s'exprimer également si l'enlèvement implique leurs ressortissants.

L'employeur de la personne retenue en otage peut s'exprimer.

Vos amis, voisins et collègues peuvent être contactés par les journalistes et il est conseillé de les dissuader de communiquer avec la presse.

Des personnes prétendant être apparentées à, ou des amis de la personne retenue en otage peuvent s'exprimer. Lorsque c'est le cas, faites savoir aux médias qu'il ne s'agit pas des personnes qu'elles prétendent être et la presse cessera généralement de communiquer avec elles.

Si plusieurs personnes sont retenues en otage, il est important que les familles tentent d'adopter une stratégie médiatique commune. Si une personne est libérée avant les autres, les questions médiatiques doivent être gérées avec une extrême prudence jusqu'à ce que toutes les personnes retenues en otage aient été libérées.

Y A-T-IL QUELQUE CHOSE QUE LA PRESSE PUISSE FAIRE POUR AIDER ?

Dans certains cas, la couverture médiatique peut être utile mais vous devez toujours suivre les conseils des experts et agir avec prudence.

Il peut être utile d'avoir recours à la presse pour lancer des appels publics mais il est important de soigneusement organiser ces derniers, dans le but à la fois de maximiser la réponse du public mais aussi de minimiser les risques.

Prenez note des noms des journalistes que vous rencontrez ainsi que de l'entreprise pour laquelle ils travaillent et de leurs coordonnées, de manière à pouvoir les contacter plus tard en cas de besoin.

Essayez d'être poli(e) avec les médias, notamment car vous pourriez avoir besoin de leur aide à un moment donné. De manière générale, ils comprendront la pression que vous ressentez, et ils font tout simplement leur travail. Mais vous devez garder à l'esprit que leurs intérêts sont différents des vôtres et il est possible que pour eux, des détails différents soient plus importants, ou qu'ils veuillent promouvoir une ligne éditoriale qui ne vous plaît pas.

Il y aura probablement un fort intérêt médiatique après la libération de l'otage et vous devrez réfléchir sérieusement à ce que vous allez dire, le cas échéant.

QUE DEVONS- NOUS FAIRE UNE FOIS QUE LA PERSONNE ENLEVEE A ETE LIBEREE ?

Vous n'avez pas besoin de dire quoi que ce soit.

Parfois, une brève déclaration ou conférence de presse permet de fournir aux journalistes les citations dont ils ont besoin et offre à la famille un peu de répit loin de l'attention médiatique. Le service gouvernemental pertinent dans votre pays ou bien Hostage International peuvent vous aider avec ceci.

Si vous envisagez de vendre votre histoire, il vous faut limiter les informations que vous allez partager avec la presse. N'oubliez pas de consulter toute la famille et les amis de la personne enlevée afin de vous assurer qu'il n'y aura aucune surprise pour eux, et veillez à toujours suivre les conseils d'experts.

Si vous avez établi de bonnes relations avec certains journalistes, prenez le temps de les remercier plus tard. Donnez-leur un feedback sur tout ce que vous avez trouvé perturbant car les bons journalistes prendront votre avis en considération.

Veillez également partager votre expérience avec Hostage International afin que nous puissions mettre à jour cette brochure.

En définitive, la décision de communiquer directement avec la presse revient à la famille. Quoi que vous déciderez de faire, Hostage International tentera de vous aider du mieux qu'elle le pourra.

COORDONNEES ET SOURCES D'INFORMATIONS :

Des informations sur le type de soutien que les gouvernements peuvent fournir à leurs ressortissants suite à un enlèvement sont généralement disponibles sur le site Internet du Ministère des Affaires étrangères, par exemple :

Australia Department for Foreign Affairs and Trade (Australie) : www.dfat.gov.au

Numéro à contacter en cas d'urgence, en Australie : 1300 555 135.

Global Affairs Canada (Canada) : www.travel.gc.ca

Numéro à contacter en cas d'urgence, au Canada : 613-996-8885

UK Foreign and Commonwealth Consular Division (Royaume-Uni) :

<https://www.gov.uk/government/organisations/foreign-commonwealth-office>

Numéro à contacter en cas d'urgence, au Royaume-Uni : 020 7008 1500

Les politiques relatives aux prises d'otage et à la libération des otages varient d'un pays à l'autre et les informations sont disponibles dans les documents d'orientation, les exposés de principes ou les déclarations effectuées par les représentants élus. Il est essentiel de connaître la politique d'un gouvernement afin de pouvoir comprendre les paramètres selon lesquels une intervention peut avoir lieu. Dans de nombreux pays par exemple, il est illégal pour quiconque (un individu ou une société) de payer une rançon à une organisation terroriste proscrite.

ORGANISMES DE REGLEMENTATION DES MEDIAS:

AUSTRALIE

L'ACMA www.acma.gov.au. L'organisme de réglementation chargé du contenu en ligne, y compris le contenu sur Internet et sur les téléphones portables.

L'Australian Press Council www.presscouncil.org.au. Le conseil de la presse est l'organisme principal chargé de répondre aux plaintes concernant les journaux et magazines australiens ainsi que les points de vente numériques associés.

CANADA

Le Canadian Broadcast Standards Council www.cbsc.ca. Le CBSC gère les plaintes et les questions du public concernant la programmation des sociétés de diffusion privées du Canada.

ROYAUME-UNI

[Type here]

L'IPSO (Independent Press Standards Organisation) www.ipso.co.uk. L'organisme de réglementation indépendant pour les journaux et magazines du Royaume-Uni.
L'OFCOM www.ofcom.org.uk. L'organisme de réglementation pour les secteurs de la TV, de la radio et des vidéos sur demande.

HOSTAGE INTERNATIONAL

Hostage International possède une vaste expérience dans ce domaine mais souhaite également en apprendre davantage en permanence. Nous serions ravis de recevoir votre feedback de façon à pouvoir continuer d'améliorer notre soutien et les conseils que nous fournissons. Merci d'envoyer vos commentaires et de nous faire part de votre expérience à : info@hostageinternational.org

Hostage International a adopté une rigoureuse politique de confidentialité. Aucune information que vous nous fournirez ne sera partagée sans votre permission.

Pour plus d'informations sur Hostage International ou pour découvrir comment nous pouvons vous aider, veuillez visiter notre site Internet : www.hostageinternational.org

Hostage International est un organisme caritatif enregistré sous le numéro 1161072

Ces informations sont fournies à titre d'information uniquement.
© Hostage International 2019